

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 / BUDGETS PRIMITIFS 2019

Préambule :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les modalités de publicité des budgets et des comptes des Communes prévoit à son avant dernier alinéa qu'« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Conformément à l'alinéa suivant du même article, ce document a vocation à être mis en ligne sur le site internet communal.

Il se veut un complément aux rapports sur les orientations budgétaires adressés aux membres du Conseil Municipal (Document lui aussi mis en ligne sur notre site internet) mais dans une rédaction plus accessible aux non-initiés aux finances publiques locales.

Introduction :

Les finances de la Commune de SAINT-NABORD sont retracées au sein de 6 budgets, 1 budget principal et des budgets annexes individualisant certaines opérations (généralement assujetties à TVA) : Eau potable, assainissement, forêt, chaufferie bois et lotissement Plein Soleil (le 7^{ème} budget annexe relatif aux pompes funèbres a été supprimé en 2018).

Chaque budget est divisé en 2 sections au sein desquelles on trouve des dépenses et des recettes :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : Sont retracées les dépenses courantes, de personnel, d'achats de fourniture, d'entretien, les intérêts de la dette, ... Ce qui sert à « fonctionner ».
 - En recettes : Dans l'ordre d'importance, les impôts et taxes, les dotations d'État, les produits des services, les revenus du patrimoine, ...
- Section d'investissement :
 - En dépenses : Comme son nom l'indique là aussi, on y retrouve les différents investissements réalisés (création ou gros entretien de voiries et réseaux, de bâtiments ou infrastructures) ainsi que le capital des emprunts.
 - En recettes : Les subventions obtenues pour financer les investissements et, si nécessaire, les emprunts.

L'objectif est simple : fonctionner le plus économiquement possible pour investir un maximum.

Ainsi, la section de fonctionnement doit avoir un résultat excédentaire pour financer la section d'investissement qui est souvent déficitaire, le tout devant globalement au minimum s'équilibrer.

L'année budgétaire est calquée sur l'année civile. Chaque document concerne donc une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Elle débute par l'adoption du budget primitif (avant le 15 avril), document prévisionnel qui pourra, le cas échéant, être complété en cours d'année par un ou plusieurs budgets supplémentaires ou décisions modificatives de crédits. Ces documents doivent être équilibrés en dépenses et en recettes et, ce, dans chaque section (seul un suréquilibre en investissement est possible).

Elle s'achève par l'adoption du compte administratif produit par le Maire (avant le 30 juin) et qui doit être en tous points conforme au compte de gestion établi par le comptable public qui est un agent de l'État dont les services nous contrôlent et sont chargés des encaissements des recettes et des décaissements des dépenses.

Ces deux documents reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année. S'en dégage un résultat.

Il y a 1 budget primitif, 1 compte de gestion et 1 compte administratif par an et par budget (18 documents au total).

Traditionnellement, à SAINT-NABORD, les votes des comptes de gestion et des comptes administratifs précèdent ceux des budgets primitifs et reprennent les résultats de l'année écoulée.



Budget principal :

Le budget principal concerne l'ensemble des travaux et services qui ne sont pas individualisés au sein de budgets annexes.

Le tableau ci-dessous retrace les principales masses de dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal pour les années 2011 à 2017. Pour une meilleure lisibilité, les chiffres ont été retravaillés selon la méthodologie résumée en-dessous du tableau.

L'excédent net de fonctionnement constitue la part des recettes de fonctionnement de l'exercice qui a été « économisée » sur le fonctionnement courant et le remboursement de la dette, et qui peut donc être investie.

Fonctionnement réel - Budget principal	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution 2017/2018
Dépenses								
Frais généraux	1 122 465	1 139 400	1 174 639	1 210 454	1 178 427	1 284 187	1 256 353	- 2.17%
Personnel	1 506 937	1 465 770	1 434 846	1 560 434	1 498 751	1 571 228	1 610 149	+ 2.14%
Autres charges	405 397	401 884	403 504	401 241	395 626	388 287	371 703	- 4.27%
Intérêts dette	92 741	87 784	76 228	66 971	58 442	50 430	42 732	- 15.26%
Exceptionnel	1 424	1 638	2 810	16 952	6 200	2 670	2 489	- 6.78%
Totaux	3 128 964	3 096 476	3 092 027	3 256 052	3 137 446	3 296 802	3 283 426	- 0.41%
Recettes								
Produits services	236 865	252 109	254 845	239 224	254 828	213 293	286 554	+ 34.35%
Impôts et taxes	2 700 069	2 656 424	2 688 785	2 724 303	2 732 247	3 129 022	3 073 650	- 1.77%
Dotations État	1 343 632	1 308 126	1 305 449	1 282 371	1 094 455	714 136	723 392	+ 1.30%
Autres produits	61 547	59 506	86 666	84 865	83 976	91 134	99 818	+ 9.53%
Totaux	4 342 113	4 276 165	4 335 745	4 330 763	4 165 506	4 147 585	4 183 414	+ 0.86%
Résultat								
Excédent brut	1 213 149	1 179 689	1 243 718	1 074 711	1 028 060	850 783	899 988	+ 5.78%
Capital dette	233 545	242 178	246 653	198 514	188 351	193 605	186 734	- 3.55%
Excédent net	979 604	937 511	997 065	876 197	839 709	657 178	713 254	+ 8.53%

Chiffres retravaillés - Méthodologie employée :

Montants arrondis à l'euro, TTC pour le budget général et HT pour les budgets annexes, hors opérations d'ordre et recettes exceptionnelles.

Frais généraux = chapitre 011

Personnel = chapitre 012 - (en recettes : chapitre 013 + compte 70841 reversement frais de personnel budgets annexes)

Autres charges = chapitre 65 (subventions association, participation regroupements intercommunaux, indemnités d'élus) - compte 657354 (transfert budgets annexes)

Intérêts dette = chapitre 66 - en recettes chapitre 76

Exceptionnel = chapitre 67

Produits des services = chapitre 70 (redevances services péri et extrascolaires, occupation domaine public, ...) - compte 70841 (reversement frais de personnel budgets annexes)

Impôts et taxes = chapitre 73 (impôts locaux, attributions de compensation, ...) - chapitre 014 en dépenses

Dotations d'État = chapitre 74

Autres produits = chapitre 75 (revenus du patrimoine : loyers, ...) - compte 7551 (transfert budgets annexes)

Dépenses :

Les frais généraux sont bien contenus malgré une conjoncture toujours aussi défavorable (inflation forte, prix des carburants, travaux d'enduits routiers importants, ...).

S'agissant du personnel, l'augmentation est intégralement due à des mesures ne dépendant pas des communes (augmentation du SMIC, du point d'indice et des cotisations retraite).

Les autres charges sont globalement des lignes stables.

Les intérêts de la dette baissent du fait de l'absence de nouveaux emprunts.

Les dépenses exceptionnelles sont relativement variables mais leur montant est assez faible.

Au global, les dépenses de fonctionnement baissent de 0.41%. Ces efforts devront être maintenus car l'État a prescrit pour la période 2018/2022 une hausse annuelle limitée à 1.2%, inflation comprise.

Recettes :

Les produits des services augmentent mais cela est dû à un décalage de certaines recettes de 2017.

La baisse des recettes d'impôts et taxes fait suite à celle des taux des taxes locales décidée en 2018 (cf. infra).

2017 a marqué la fin d'un cycle triennal de baisse des dotations d'État dont presque la moitié ont été perdues, entraînant une baisse non compensable de nos recettes.

Cette tendance s'est poursuivie en 2018 mais de manière moins significative.

D'une manière générale, la Commune devra s'accoutumer à une diminution durable de ses recettes.



Taux des taxes locales :

Depuis l'année 2017, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) perçoit seule la fiscalité sur les entreprises en lieu et place des Communes.

Ainsi, 7 recettes (6 taxes et impôts et 1 quote-part des dotations d'État) anciennement attribuées aux Communes le sont maintenant à la CCPVM. En contrepartie, un montant censément équivalent leur est reversé par cette dernière. En 2018, SAINT-NABORD a donc perçu 1 556 102 € d'attribution de compensation.

Les conseils Municipaux ne votent dès lors plus que les 3 taux de taxes dites « ménages ».

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez la situation 2018 et la projection pour 2019 concernant SAINT-NABORD :

Taxes	2018			2019		
	Base réelle	Taux	Produit	Base estimée	Taux envisagés	Produit estimé
Taxe d'habitation	4 291 265	11.08%	475 472	4 411 000	11.08%	488 739
Taxe foncière bâti	4 477 906	13.75%	615 608	4 588 000	13.75%	630 850
Taxe foncière non bâti	104 389	35.76%	37 330	106 200	35.76%	37 977
Total			1 128 410	Total		1 157 566

En 2018, une baisse des taux communaux devant permettre de compenser la hausse appliquée au niveau de la Communauté de Communes en 2017 a été décidée. **La somme ainsi rendue aux Navoiriauds est d'à peu près 95 000 €** en tenant compte de la hausse forfaitaire des bases actée au niveau national de 1.2%.

Il est à rappeler que 2018 a vu le début de l'application de la réforme de la taxe d'habitation votée par le Parlement :

Pour rappel, la taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire. La loi de finances pour 2018 a prévu à terme de dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale, se traduisant à compter de 2018 par un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir.

Les ménages remplissant ces conditions de ressources ont bénéficié d'un abattement de 30% de leur cotisation de taxe d'habitation de 2018. Ce sera 65% sur celle de 2019, avec pour objectif d'atteindre les 100% en 2020.

Investissements :

Dépenses d'équipement - Budget principal	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	569 283	2 928 193	1 170 828	604 520	479 411	1 169 757	743 068

Ces chiffres sont assez cycliques car sont traditionnellement liés aux rythmes électoraux. Les pics correspondent à l'aboutissement de programmes d'investissements pluriannuels importants.

En 2018, outre les programmes annuels de voirie et de travaux dans les écoles, ces dépenses ont concerné principalement la réfection de la verrière du CSC, l'achat d'une nouvelle mini-pelle avec remorque et la fin des travaux de la Rue du Rang de Veseaux et de la liaison piétonne et cycliste entre SAINT-NABORD Centre et Ranfaing.

Ont en outre été préparés les gros chantiers qui devraient aboutir en 2019 : Contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public, requalification du secteur HLM du Centre, aménagements de trottoirs et de réseaux divers rues du Centre et de Sous-froid.

Sont aussi programmés sur 2019 divers travaux : Toiture de l'école maternelle des Breuchottes, mur du cimetière côté RN57 et le renouvellement de deux camions bennes.

Ratios réglementaires joints aux documents budgétaires :

	SAINT-NABORD 2018	Moyennes strate 3500/5000 hab.
Dépenses réelles de fonctionnement/population	832.09	929.00
Produit des impositions directes/population	262.15	493.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 084.76	1 111.00
Dépenses d'équipement brut/population	172.57	252.00
Encours de dette/population	249.28	880.00
DGF/population	95.34	183.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement.	51.27%	53.90%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	80.71	91.30
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15.91%	22.70%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	22.98%	79.20%

Même sans se plonger dans le détail de ces calculs, la comparaison par rapport à la moyenne nationale des communes de taille équivalente permet de mettre en avant : Des dépenses de fonctionnement, des produits d'imposition et des dépenses d'équipement brut inférieurs à la moyenne, des recettes réelles de fonctionnement dans la norme.

Les statistiques les plus remarquables sont celles liées à la dette (confirmation au § dette ci-dessous) : encours de dette plus de 3 fois inférieur à celui de la strate.



Budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement » :

Ces budgets retracent les dépenses et recettes liées au réseau d'adduction d'eau potable pour l'un (captage, réservoirs, stations de neutralisation, canalisation de distribution jusqu'au compteur) et au réseau d'assainissement pour l'autre (réseau de collecte des eaux usées et en partie pluviales, postes de refoulement et station d'épuration).

Ces deux services sont intégralement et historiquement gérés en régie municipale par les services techniques.

Leurs dépenses et recettes propres doivent s'équilibrer seules, sans aide du budget principal et donc du contribuable.

La configuration géographique de SAINT-NABORD (3 850 hectares sur 13.5 kilomètres du nord au sud et un habitat très éparpillés) induit des réseaux et donc des coûts fixes importants :

- En eau potable : ce ne sont pas moins de 15 sources et 1 puisage captés vers 5 groupes de réservoirs et stations de neutralisation dont l'eau parcourt les 74.2 km de réseau pour alimenter nos presque 2 000 abonnés. En outre, certains Navoiriauds consomment de l'eau venant d'ELOYES, POUXEUX ou BELLEFONTAINE.
- En assainissement : Environ 2/3 des abonnés à l'eau sont raccordés au réseau collectif d'assainissement. Les autres disposent d'une installation d'assainissement non collectif et ne sont pas concernés par ce budget. La Commune dispose de sa propre station d'épuration (qui recueille les effluents du secteur Centre-Longuet) et compte 6 postes de refoulement, 6 déversoirs d'orages et 1 bassin de pollution. Une partie des effluents Navoiriauds est en outre traitée par la station d'épuration d'ELOYES (secteur Bois Joli / Encensement) et par celle du SIVOM, syndicat géré en commun avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT (Moulin / Breuchottes / Fallières).

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVM rendu légalement obligatoire en 2020 au plus tard est finalement reporté à 2026.

Évolution 2014/ 2020 des tarifs et du montant d'une facture type de 120 m3 :

(Années mentionnées sont les années de facturation et correspondant donc à la consommation de l'année précédente.)

Montants en € HT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
prix du m3 eau potable	1,46 €	1,46 €	1,46 €	1,47 €	1,47 €	1,44 €	1,44 €
Abonnement	72,84 €	72,84 €	73,56 €	74,40 €	74,40 €	72,91 €	72,91 €
consommation	175,20 €	175,20 €	175,20 €	176,40 €	176,40 €	172,87 €	172,87 €
Total Facture hors taxes	248,04 €	248,04 €	248,76 €	250,80 €	250,80 €	245,78 €	245,78 €
Hausse/baisse totale	1,68 €	0,00 €	0,72 €	2,04 €	0,00 €	-5,02 €	0,00 €
% d'évolution eau potable	0,68%	0,00%	0,29%	0,82%	0,00%	-2,00%	0,00%
prix du m3 assainissement	1,38 €	1,38 €	1,38 €	1,39 €	1,39 €	1,36 €	1,36 €
Abonnement	12,36 €	12,36 €	12,48 €	12,60 €	12,60 €	12,35 €	12,35 €
consommation	165,60 €	165,60 €	165,60 €	166,80 €	166,80 €	163,46 €	163,46 €
Total Facture hors taxes	177,96 €	177,96 €	178,08 €	179,40 €	179,40 €	175,81 €	175,81 €
Hausse/baisse totale	1,32 €	0,00 €	0,12 €	1,32 €	0,00 €	-3,59 €	0,00 €
% d'évolution assainissement	0,75%	0,00%	0,07%	0,74%	0,00%	- 2,00%	0,00%

Ces tarifs ne comprennent pas les redevances que nous percevons au bénéfice de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse via les factures d'eau (par m3 : 0.350 € HT pour la Redevance pour pollution de l'eau et 0.233 € HT pour la Redevance pour modernisation des réseaux de collecte) et la TVA qui s'applique sur l'ensemble (5.5% pour l'eau / 10% pour l'assainissement) au profit de l'État.

Eau potable :

En 2018, les dépenses de fonctionnement ont été stables par rapport à 2017 (si on exclut l'opération comptable de reprise des rattachements des redevance Agence de l'eau), un peu plus de 470 000 € pour 530 000 € de recettes (pour environ 190 000 m3 vendus), soit un excédent de 55 000 €.

Outre 32 000 € de capital de dette, 30 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (renouvellement des compteurs et autre matériel d'exploitation, divers travaux d'extension ou réhabilitation de réseau ou poteaux d'incendie, ...).

En 2019, les travaux du volet eau de la requalification du secteur HLM du Centre et des trottoirs des Rues du Centre et de Sous froid seront réalisés. Le renouvellement des réseaux, compteurs et poteaux d'incendie se poursuivra.

De même, un programme pluriannuel d'informatisation et de géolocalisation des réseaux sera lancé ainsi, notamment, que l'expérimentation d'un système d'injection de CO2 et/ou de soude pour lutter contre la dureté de l'eau.

Le repli de recettes attendu (≈ 9 000 €) suite à la décision de baisse des tarifs se matérialisera sur le budget 2019.

En effet, sur ce budget, certaines réserves ont dû être constituées pour faire face à des travaux très importants à venir (potentiellement 100 000 € pour chacune des 5 stations de traitement) du fait de la disparition progressive du calcaire marin qui nous sert aujourd'hui à neutraliser l'eau captée pour la rendre moins agressive.

À ce jour, l'épargne réalisée paraissant suffisante, une phase de réduction des tarifs a été enclenchée (- 2% en 2019).

En 2020, cette baisse sera consolidée et les tarifs seront donc maintenus à l'identique.



Un travail important est mené au quotidien pour améliorer notre rendement de réseau qui a été faible en 2016 et 2017 (aux alentours de 60% alors qu'il était de 10 points de plus en 2014/2015) du fait d'une importante fuite qui a été difficile à localiser. Il sera poursuivi.

Assainissement :

2018 aura été l'année de la résolution du litige qui nous opposait à la Commune de REMIREMONT depuis 2010 à propos de la facturation qui nous est imposée en contrepartie de l'emprunt des réseaux d'assainissement Romarimontains afin d'atteindre la station d'épuration du SIVOM.

Après expertise judiciaire, notre participation a été négociée à un niveau bien inférieur à celui habituellement exigé (la moitié, voire le tiers pour certaines années) via l'application d'une nouvelle formule de calcul.

Cela impacte nos dépenses brutes de fonctionnement à la baisse par rapport à 2017 (437 000 €, - 8.5%) car si nous avons payé notre dû recalculé à REMIREMONT, la provision constituée dans le cadre de ce litige a disparu. Mais ce n'est qu'en 2019 que ces dépenses devraient revenir à leur niveau normal.

Les recettes, quant à elles, sont en amélioration (630 000 € pour 127 500 m³ traités). Dès 2019 et jusqu'en 2020, la fin du litige avec REMIREMONT entrainera une baisse des recettes via celle de la participation au pluvial dont le calcul était en partie basé sur le montant croissant de la provision.

Un excédent exceptionnel de 195 000 € a ainsi pu être dégagé. Outre 22 500 € de capital de dette, 23 000 € de travaux ont ainsi pu être réalisés (acquisition de matériel d'exploitation, étude sur l'avenir de la station d'épuration communale et travaux sur le poste de refoulement de l'Encensement).

En 2019, l'étude concernant l'avenir de notre station d'épuration datant des années 1970 sera finalisée et une décision devra être prise puis de nouvelles études lancées en vue d'aboutir à des travaux en 2020. Il est en outre prévu l'aboutissement du volet assainissement de la requalification du secteur HLM du Centre.

Le programme pluriannuel précité d'informatisation et de géolocalisation des réseaux concernera aussi l'assainissement.

Le repli de recettes attendu (≈ 4 500 €) suite à la décision de baisse des tarifs se matérialisera sur le budget 2019.

En 2020, cette baisse sera consolidée et les tarifs seront donc maintenus à l'identique.

Budget annexe « Forêt » :

Contrairement aux autres budgets annexes rendus obligatoires par la réglementation comptable, celui de la forêt est facultatif car il ne s'agit pas à proprement parler d'un service commercial mais d'un démembrement du budget principal.

Il permet de retracer l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion de la forêt communale soumise au régime forestier et gérée à ce titre avec l'assistance de l'Office National des Forêt, soit près de 1 150 hectares.

Notre forêt ayant de longue date été gérée durablement, elle produit chaque année d'importantes recettes et donc des excédents intéressants qui peuvent être reversés au budget principal (100 000.00 € en 2017 / 150 000.00 € en 2018 pour des recettes annuelles pouvant varier de 150 000.00 € à 300 000.00 € par an selon la conjoncture).

Afin qu'elle soit préservée d'une exploitation trop intensive, sa gestion est réglementée par un plan d'aménagement. Le plan actuel couvre la période 2015/2034 et prévoit un volume annuel moyen de coupe de 6 000 m³.

Cependant, du fait de la sécheresse et de la faible pluviométrie, notre forêt (et notamment ses résineux qui sont les bois habituellement les mieux valorisés) a subi en 2018 l'attaque de scolytes entraînant une baisse importante de nos recettes (175 000.00 € contre 280 000.00 € en 2017) et un résultat négatif : - 72 000.00 € mais qui doit être relativisé au regard du virement précité sur le budget communal (les dépenses hors virement augmentant faiblement).

Ce budget dispose encore de quelques réserves mais 2019 s'annonce encore plus défavorable car les scolytes touchent un volume de bois actuellement estimé à près de 900 m³ qu'il faudra exploiter au plus vite pour éviter la contagion au détriment des exploitations initialement programmées au plan d'aménagement.

Selon les estimations de l'ONF, les recettes 2019 devraient atteindre les 126 000.00 €.

Le programme de travaux 2019 est, quant à lui, dans la moyenne des dernières années : 114 399.00 € HT.

Budget annexe « Chaufferie Bois » :

Ce budget fait suite à la création, en 2006, d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (à ce jour : Mairie, Église, CSC, groupe scolaire des Herbures) et avril 2008 (logements VOSGELIS).

Cette installation dont les coûts d'exploitation ont été optimisés et stabilisés notamment par la conclusion en 2012 d'un contrat sur 8 ans avec un gestionnaire privé (ENGIE, ex-COFELY GDF SUEZ) autour de 200 000.00 € par an souffre d'une insuffisance originelle de recettes ne permettant de dégager, les bonnes années, guère plus que 10 000.00 € d'excédent et, ce, malgré une importante subvention d'équilibre versée par le budget principal (42 828,67 € HT en 2018).



Des discussions sont en cours depuis plusieurs années maintenant en vue d'une hausse des tarifs de vente de chaleur à VOSGELIS mais elles peinent à aboutir, notre engagement réciproque ayant été fixé initialement à 14 ans.

Grâce notamment à une faible rigueur climatique, l'exercice 2018 s'achève avec un excédent exceptionnel de 32 616.35 €.

2019 s'annonce donc un peu mieux. Même si aucun nouvel investissement n'est prévu, une subvention de 18 553.27 € HT sera nécessaire à son équilibre.

Budget annexe « Lotissement le Plein Soleil » :

Ce budget a été créé en prévision de l'aménagement d'un lotissement communal au lieudit « Le Plein ».

10 parcelles ont été aménagées soit un total de 17 367 m² pour un coût global de 238 719.30 € HT entre 2011 et 2014.

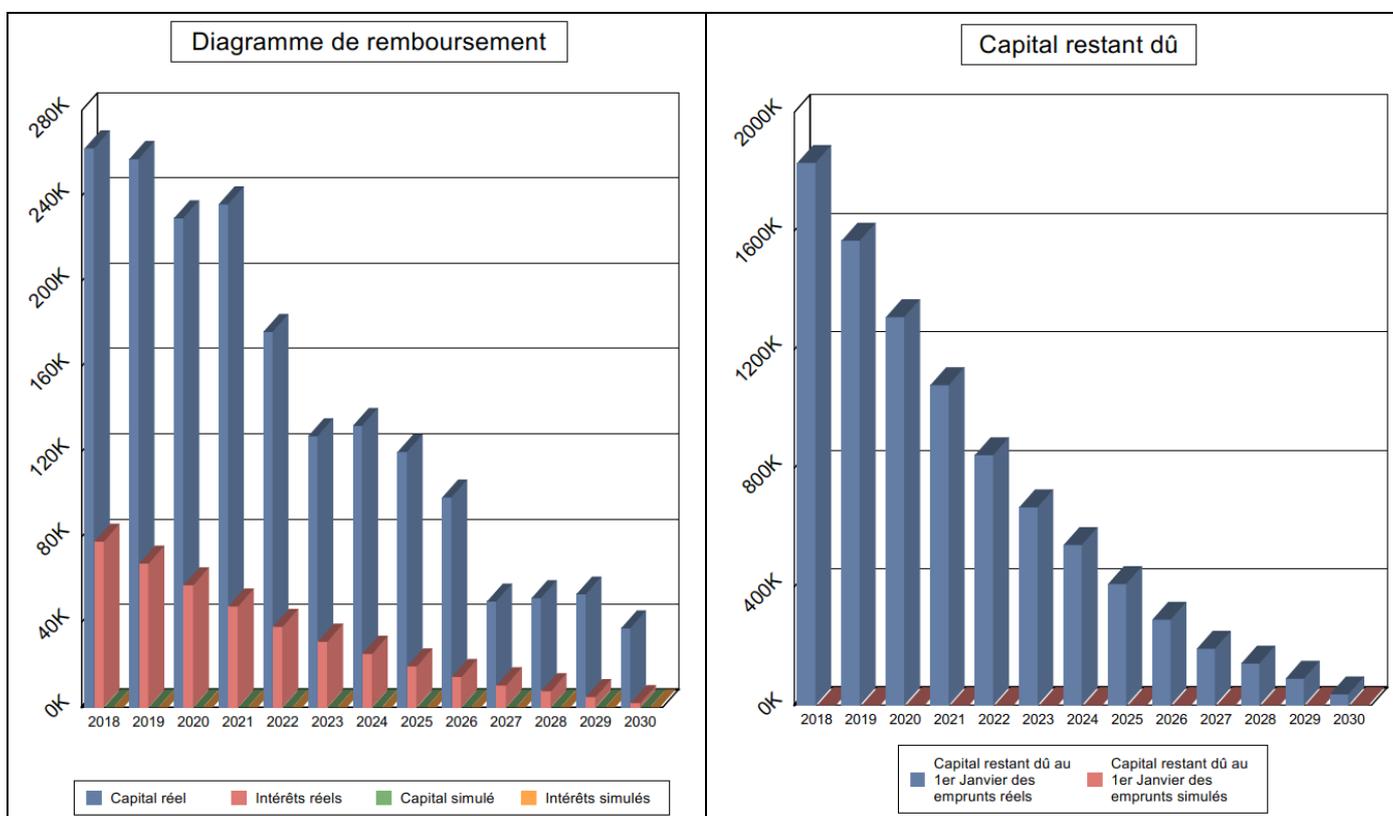
Au 31/12/2018, 7 parcelles étaient vendues et 1 de plus réservée (vente signée début 2019).

Le total cumulé des recettes issues des ventes est actuellement de 467 358.73 € qui ont été reversés au fur et à mesure au budget principal (63 787.50 € en 2018).

Une fois toutes les ventes réalisées, ce budget sera clôturé. Il devrait alors avoir dégagé un excédent global d'environ 410 000.00 €.

Dettes - Tous budgets :

La dette communale est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe dont les plus récents datent de 2010. Nos contrats, notamment les coûts d'éventuels remboursements anticipés, ne permettent pas d'envisager une renégociation fructueuse de cette dette qui serait éteinte, à ce jour, en 2030 (2025 pour l'assainissement).



Notre capacité de désendettement (dette tous budgets / marge brute d'autofinancement du seul budget communal) au 31/12/2018 est de 1.974 année. Pour la seule dette du budget principal, on tombe à 1.416 année.

Ainsi, la politique de réduction de la dette menée à SAINT-NABORD depuis 2010 conduit à une situation très satisfaisante de l'endettement.

À parité avec REMIREMONT et SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT, la Commune garantit à hauteur du tiers de leur encours deux emprunts au profit de la maison de retraite « le Home Fleuri » contractés en 2003 et 2008 pour des montants respectifs de 250 000 € et 3.8 millions d'euros (notre part du capital restant dû au 31/12/2018 : 29 374.45 € et 816 503.50 €).

